

Note explicative du traitement de ma demande d'hébergement et de logement auprès du SIAO du Cantal

(SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)

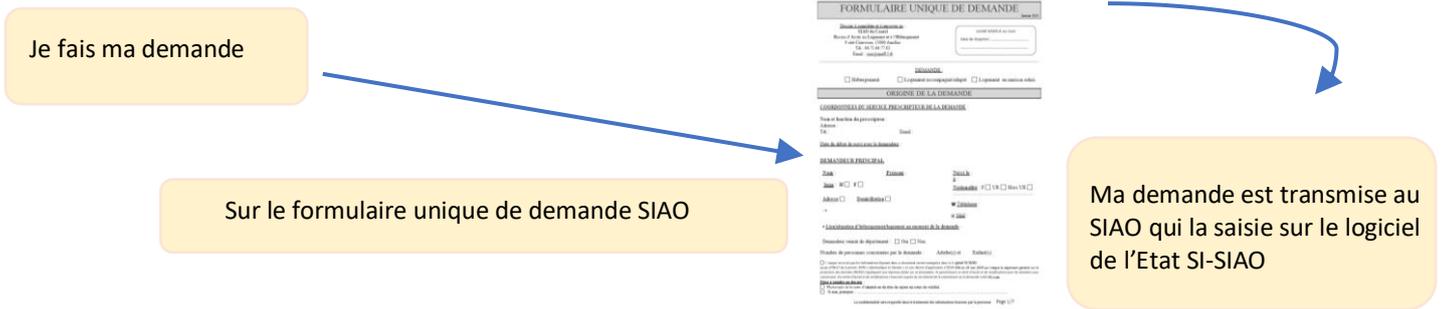
Pourquoi je fais une demande auprès du SIAO ? Le SIAO traite toutes les demandes d'hébergement en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), maison relais / résidence accueil et de logement prioritaire.

Avec qui je fais ma demande ? Je fais ma demande avec la personne qui m'accompagne, mon référent social. Si, je n'ai pas de référent social, je peux faire ma demande directement auprès du SIAO en prenant rendez-vous.

Ouverture du SIAO du lundi au vendredi

Adresse : 9, cité de Clairvivre à Aurillac Tél : 04.71.64.77.02

Tout au long du traitement de ma demande, j'informe mon référent social de tout changement sur ma situation. Mon référent social en informe ainsi le SIAO.




Le SIAO étudie ma demande en **commission** qui a lieu chaque semaine.

